



Direction Affaires Générales et Démarches Transversales

25/AR10

Pôle Arrêtés

Visa de M. MEONI

Directeur Général des Services

Visa de Mme SANNA

Directrice des Affaires Générales et Démarches Transversales

Visa de Mme MANA *me*

Chef du Service Affaires Générales



30 AVR. 2025

**25/AR10 DELEGATION PROVISoire DE SIGNATURE A
MADAME GENEVIEVE LEVY, 2ème ADJOINT AU MAIRE**

Josée MASSI, Maire de TOULON,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L2122-20 à L2122-23, ainsi que l'article L2122-18 qui prévoit que le maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

VU l'élection des conseillers municipaux du 15 mars 2020,

VU le Procès-Verbal de la Séance Publique du Conseil Municipal du 3 mai 2023 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Maire et des Adjoints,

ATTENDU que Madame Josée MASSI, Maire de Toulon, s'absente de Toulon du 1^{er} mai 2025 au 4 mai 2025 inclus,

ATTENDU qu'il convient, dans un souci de bonne administration, de donner délégation de signature à un autre Adjoint au Maire durant cette période,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Madame Geneviève LEVY, 2^{ème} Adjoint au Maire, reçoit délégation de signature, pour la période du 1^{er} mai 2025 au 4 mai 2025 inclus, et sera habilitée pendant cette période à signer dans le cadre des domaines suivants :

- EDUCATION / PETITE ENFANCE
- EDUCATION / COMMUNAUTE EDUCATIVE
- FAMILLE

En cette qualité, dans le cadre des Pouvoirs du Maire, autres que ceux qui résulteraient de l'article L2122-22 du CGCT, elle reçoit délégation pour suivre les affaires se rapportant aux domaines précités et, signer à ce titre :

tous les actes d'administration, courriers et pièces suivants :

- les pièces financières et comptables à l'exclusion des bordereaux de mandats de dépenses et de titres de recettes,
- la légalisation des signatures dans les conditions prévues à l'article L2122-30 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet,
- tout document d'administration générale relatif à ses fonctions,
- les correspondances diverses et tout acte nécessaire à la prise de décisions dans les domaines délégués,
- les certificats administratifs,
- les certificats d'affichage,
- les bons de commande non issus de marchés publics,

Dans le cadre du domaine « Petite enfance » :

- les sorties occasionnelles des établissements d'accueil,
- les actes, pièces et courriers liés à l'application du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de jeunes enfants,
- les contrats d'accueil d'enfants.

Dans le cadre du domaine « Famille » :

- les sorties occasionnelles des établissements d'accueil,
- les actes, pièces et courriers liés à l'application du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de jeunes enfants,
- les contrats d'accueil d'enfants.

ARTICLE 2 :

Une ampliation du présent arrêté sera adressée à Madame Josée MASSI, Maire de Toulon, et Geneviève LEVY, 2^{ème} Adjoint au Maire.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Toulon est chargé de la publication et de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet du Département du Var.

Fait à TOULON en l'Hôtel de ville, le 30 avril 2025

Josée MASSI
Maire de Toulon

Voies et délais de recours :

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulon sis 5, rue Jean Racine CS 40 510, 83 041 Toulon Cedex 09 tél : 04.94.48.79.30 fax : 04.94.42.79.89, par voie postale ou au moyen de l'application informatique Télérecours citoyens accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, et ce dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Un recours gracieux peut également être formulé auprès de l'auteur de la décision dans ce même délai.

Transmis au contrôle de légalité le : 30 AVR. 2025

Accusé de réception le :

Affiché le :

Notifié le :



30 AVR. 2025

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

25/AR10 DELEGATION PROVISOIRE DE SIGNATURE A MADAME GENEVIEVE LEVY, 2ème ADJOINT AU MAIRE

Date de transmission de l'acte : 30/04/2025

Date de réception de l'accusé de
réception : 30/04/2025

Numéro de l'acte : lmc1390218 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20250430-lmc1390218-AR

Date de décision : 30/04/2025

Acte transmis par : Sophie MANA ID

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.5. Delegation de signature